

Renouvellement : Vérifications réglementaires des nacelles aéroportuaires

NACELLE AÉROPORTUAIRE - ARRÊTÉ DU 01/03/2004



1 jour -7 heures

Public

- Techniciens ayant été formés dans les 3 dernières années sur les contrôles d'appareils de levage.

Prérequis

- Techniciens d'exploitation.

Moyens pédagogiques

- Documents techniques et réglementaires.
- Nacelles aéroportuaires.
- Exposés théoriques.
- Mise en pratique, études de cas, manipulations.
- Questionnaire d'évaluation des acquis de la formation par QCM.
- Stage animés par nos techniciens formateurs experts.

Lieu & Dates

- Inter : Voir planning sur le site www.cemafruid-formation.com
- Intra : nous contacter

Objectifs

- » Actualiser les connaissances théoriques et pratiques des opérateurs chargés des vérifications périodiques des nacelles aéroportuaires dans le respect de la législation en vigueur et des méthodologies requises.
- » Vérifier la bonne utilisation de l'outil Hydrotest®, plateforme de dématérialisation des rapports de vérification et application dédiée à la saisie mobile avec ou sans connexion.

Programme

- » Théorie :
 - Rappels et actualisation des fondamentaux de la vérification.
 - La réglementation et la législation en vigueur : directives, normes, arrêtés et décrets.
 - Les différents types de nacelles aéroportuaires, leurs composants et leur utilisation.
 - Les risques pour les personnes et les dispositifs de sécurité des nacelles aéroportuaires.
 - Les différentes méthodologies de contrôle : test de mise en service, remise en service, vérification réglementaire semestrielle obligatoire...
- » Pratique :
 - Appliquer les méthodes et procédures de vérification sur les nacelles aéroportuaires.
 - Découvrir et maîtriser les moyens à mettre en oeuvre, l'outil Hydrotest® et l'application dédiée à la saisie mobile, avec ou sans connexion : apprendre à saisir un contrôle et à gérer les relances.

Acquis de la formation

- » Connaître la réglementation.
- » Savoir réaliser une vérification réglementaire de nacelle aéroportuaire.

Documents délivrés à l'issue de la formation

- » Attestation de formation.
- » Avis adressé à l'employeur permettant la délivrance de titre d'habilitation.